

CCAS DE CHAPONNAY  
69970 CHAPONNAY  
(RHÔNE)

Tél . 04.78.96.00.10

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 27-10-2022  
Convocation du 18-10-2022  
Compte rendu affiché le : 28-10-2022

Président de séance : Monsieur Raymond DURAND  
Secrétaire de séance : Madame Florence ROUSSET

Nombre de conseillers en	
Exercice	9
Présents	5
Votants	9

**PRÉSENTS** : Raymond DURAND, Laurédana JACQUET, Corinne DEVAIVRE, Jean-Claude DIMINO, Florence ROUSSET

**ABSENTS REPRESENTES** : Maryse MERARD à Laurédana JACQUET, Valérie NARDONE ALLAGNAT à Raymond DURAND, Sandra MARRADI à Florence ROUSSET, Aline COHEN à Jean-Claude DIMINO

Après appel nominal des membres du CCAS, Monsieur le Président constate que le quorum est atteint conformément à l'article 2121-17 du Code des Collectivités Territoriales. En conséquence, il déclare la séance ouverte.

Conformément l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit procéder à la nomination d'un secrétaire pris en son sein.

Madame Florence ROUSSET est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Président invite les membres du conseil d'administration à adopter le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022, remis préalablement à chaque membre.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le C.C.A.S., à l'unanimité :

- **ETUDIE** une demande d'aide au combustible.
- **ADOpte** les tarifs qui seront appliqués lors de la matinée moules du dimanche 27 novembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 18h45.

Affiché le 28 octobre 2022 en exécution de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Président,  
Raymond DURAND